

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-210

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2024-210

Grand Projet des Villes Rive Droite (GIP-GPV) - Bassens - Lormont - Floirac - Cenon - Carbon-Blanc -- Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : Animation et valorisation de la démarche en matière de communication / Eco-pâturage intercommunal - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique nature-agriculture de Bordeaux Métropole s'inscrit dans une intervention partagée avec les communes et autres partenaires privés et associatifs. Bordeaux Métropole a donc vocation à porter des actions structurantes et transversales, en apportant son soutien à l'action des communes au travers d'un règlement d'intervention.

Initié en 2015 par le Groupement d'intérêt public - Grand projet de villes (GIP-GPV), le plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux a été finalisé en juin 2017. Le Parc des Coteaux est dorénavant classé en Espace Naturel Sensible. Sa mise en œuvre nécessite une mission d'ingénierie ainsi que le déploiement d'actions structurantes, comme l'éco-pâturage itinérant.

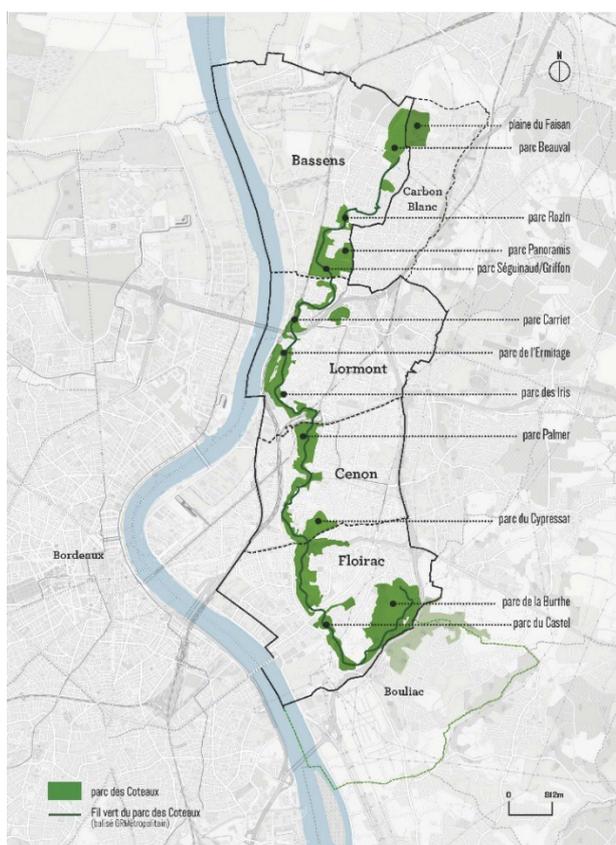
Cette action s'inscrit dans les contrats de codéveloppement 2024-2027 (fiche action C060475 du contrat de co-développement) des communes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et Carbon-Blanc. En sa qualité de partenaire technique et financier Bordeaux Métropole est sollicitée pour soutenir l'animation et valorisation de la démarche de plan de

gestion écologique intercommunal et la mise en place et le suivi de l'éco-pâturage.

Pour l'année 2024, le budget global dédié à cette action est évalué à 210 185 €, et la subvention demandée à Bordeaux Métropole est de 95 125 €, soit 45,3 % du montant total.

Le parc des Coteaux : un parc naturel urbain métropolitain

Le parc des Coteaux, composé de 12 parcs développés sur 500 hectares sur les coteaux de la rive droite de la métropole Bordelaise, dont 240 hectares dans le domaine public, est identifié comme une des « trames structurantes paysagères et écologiques de la Métropole ». Il fait pour partie l'objet de classements en Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et, depuis juillet 2017, en Espace Naturel Sensible (ENS).



Le plan de gestion intercommunal : une dynamique initiée par le parLAB

Deux années de travail collectif associant élus et techniciens des villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac ont donné naissance en 2013 au « parc LAB ». Animé par le GPV, le parc LAB constitue un engagement politique à travailler collectivement et durablement au développement de la biodiversité et à la conciliation des usages avec la préservation du vivant. Cette instance de gouvernance intercommunale non formelle repose sur l'écoute, le partage, l'expérimentation, la montée en compétences et la mutualisation de moyens, pour agir concrètement sur le parc des Coteaux. Le parLAB suit désormais la mise en œuvre du plan de gestion écologique, élaboré entre 2015 et 2017, et travaille depuis 2022 à l'élaboration d'un plan de gestion des usages.

Animation, valorisation et mise en œuvre du plan de gestion intercommunal

Animation du parLAB et valorisation de la gestion écologique

Le parLAB est animé par le GPV et s'organise autour de 4 rencontres annuelles en moyenne.

Par ailleurs, la réalisation du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux nécessite la mise en place d'actions de valorisation de la démarche engagée et de sensibilisation auprès d'un large public (habitants de la métropole et au-delà), mais aussi auprès des élus, des responsables de services et des jardiniers des villes. Le coût concerne l'ingénierie dédiée à l'animation et la valorisation – Cheffe de projet parc des Coteaux.

Bilan des actions menées en 2023

Organisation et animation des rencontres parLAB (3) :

- « Les usages du parc des Coteaux – exemple du Domaine de la Burthe » - 2 mars 2023
- « Rencontre 'hors les murs' - visite du parc des Jalles » - 2 juin 2023
- « Patrimoine arboré et changement climatique – focus sur le parc Palmer » - 15 septembre 2023

Coordination des actions intercommunales du plan de gestion écologique du parc des Coteaux :

- Formation (environ 130 heures sur 3 ans) « Maître-jardinier du parc des Coteaux », en partenariat avec le CNFPT. Lancement d'une 3eme promotion. 2 modules ont pu être organisés (Vie du sol et Cycle du végétal), soit 4,5 jours de formation en 2023.
- Pâturage itinérant, en partenariat avec les acteurs locaux (Département, Conservatoire Régional des Races d'Aquitaine, Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique). 29 semaines d'itinérance soit environ 200 jours, 13 sites pâturés, 2 transhumances à pied, 18 animations. Recrutement d'une nouvelle bergère, suite au départ de la précédente.
- Fenaison en régie menée sur 3 communes (Bassens, Cenon, Floirac). 15 bottes ont pu être réalisées à Cenon, 1771 à Floirac et 982 bottes à Bassens. Au total ce n'est donc pas moins de 2768 bottes soit 500 de plus que l'année dernière.
- Protocole PROPAGE (suivi des papillons du jour) déployés sur 4 sites avec les jardiniers : prairie du fil vert du Castel, domaine de la Burthe (Floirac), Tranchère, Cypressat (Cenon).
- Intégration de Carbon-Blanc (Plaine de Faisan) au plan de gestion du parc des Coteaux et au parLAB.

Pilotage d'études stratégiques (voir détail plus loin)

- Suivi de l'étude sur l'Azuré du Serpolet (mission confiée à Cistude nature, CEN Nouvelle-Aquitaine et Fourmidables).
- Lancement d'une étude sur l'adaptation du patrimoine arboré au changement climatique.

- Préfiguration d'un plan de gestion des usages : ateliers de concertation, travail de cartographie. Réalisation d'un prototype de règlement du parc des Coteaux et des outils pour l'organisation de manifestations respectueuses de l'environnement.

Sensibilisation environnementale et valorisation du parc des Coteaux (voir détail plus loin)

- Diffusion du jeu du parc des Coteaux dans les établissements scolaires et péri-scolaires de la Rive Droite (collèges y compris).
- Déploiement d'une première édition d'un programme d'animations « parc des Coteaux » : un total de 16 animations a pu être réalisés (sortie nature, animations autour du troupeau de brebis, stand lors des événements locaux...)

Les actions à mener en 2024

Organisation et animation des rencontres parLAB :

- Poursuivre l'animation du parLAB en lien avec les acteurs locaux (élus, chargés de mission des collectivités locales, jardiniers des villes, associations locales, habitants et usagers), organiser une rencontre dédiée aux usagers

Coordination des actions intercommunales du plan de gestion écologique du parc des Coteaux :

- Poursuivre le nouveau cycle de formation « Maître jardinier »
- Accompagner les Villes dans la mise en œuvre du plan de gestion
- Accompagner la Ville de Carbon-Blanc dans la gestion de la Plaine de Faisan
- Poursuivre l'expérimentation de fenaison
- Poursuite et consolidation du projet de pâturage écologique itinérant à l'échelle intercommunale : test de pâturage sur la prairie du Fil Vert du Castel (habitat de l'Azuré du Serpolet)

Pilotage d'études stratégiques

- Poursuivre les suivis spécifiques à l'Azuré du Serpolet
- Poursuivre l'étude sur l'adaptation au changement climatique du patrimoine arboré du parc des Coteaux
- Lancer une étude sur les zones humides du parc des Coteaux
- Poursuivre le travail de préfiguration d'un plan de gestion des usages : ateliers de concertation, collecte de données etc.

Sensibilisation environnementale et valorisation du parc des Coteaux

- Lancer une nouvelle édition du programme d'animations
- Déployer une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux (Instagram du parc des Coteaux)
- Décliner le règlement du parc des Coteaux en version « guide de bonnes pratiques » et signalétique

L'éco-pâturage intercommunal, un des grands chantiers du parc des Coteaux

Mise en œuvre du plan de gestion – actions de pâturage itinérant – bergère du parc des Coteaux

L'une des actions du plan de gestion, de portée intercommunale, est la mise en place d'un pâturage itinérant sur le parc des Coteaux et notamment sur les pelouses calcicoles, prairies mésophiles et prairies de fauche. Cette action est réalisée en régie par le GPV. Le coût concerne l'ingénierie dédiée à la mise en place du pâturage itinérant – Bergère du parc des Coteaux.

Objectifs :

- Améliorer la gestion des espaces enherbés, des prairies et des sous-bois présents dans le parc des Coteaux, et plus particulièrement des espaces naturels sensibles. Les brebis préviennent l'embroussaillage et permettent une gestion douce avec

exportation de la matière permettant de favoriser une plus grande diversité végétale. Ce volet fait l'objet d'un partenariat avec Bordeaux Métropole et le Conservatoire Botanique Sud Atlantique afin d'évaluer l'évolution de la végétation pâturée.

- Œuvrer en faveur de la conservation de races menacées (brebis landaises mises à disposition par le Conservatoire des Races d'Aquitaine).
- Mettre en place un outil pédagogique et de sensibilisation à la gestion écologique par l'animal. La bergère et le troupeau permettent par ailleurs de créer du lien avec les habitants, stimulent les imaginaires et maintiennent la mémoire collective du passé agricole du coteau.

Partenaires du projet :

Dans le cadre de ce projet un partenariat technique et/ou financier a été mis en œuvre avec Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, le Conservatoire des races d'Aquitaine, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, l'Université de Bordeaux.

Bilan de l'année 2023 :

- 27 semaines d'itinérance soit environ 190 jours
- 10 sites pâturés pour un total de 15 ha environ
- 4 transhumances à pied et 14 trajets en bétailière
- 13 animations avec des scolaires et 6 animations grand public
- Adaptation du parcours par rapport à la sécheresse et la canicule et notamment accueil d'une stagiaire sur les questions des impacts du changement climatique sur le pâturage itinérant en ville
- Acquisition d'un camion L2H2 permettant d'atteler la bétailière et d'être autonome dans les déplacements
- Lancement d'un projet tuteuré en lien avec l'Espace Textile, le Conservatoire des Races d'Aquitaine, les Francas et l'Université de Bordeaux pour réfléchir à la valorisation de la laine
- Achat d'une tenue professionnelle pour la bergère : veste, t-shirt haute visibilité, polaires
- Remplacement de la bergère suite à un départ.

Objectifs 2024 :

- Accompagner la nouvelle bergère du parc des Coteaux, dans sa prise de poste (formations, passage du permis remorque...)
- Mener une transhumance de fin février à début octobre 2024.
- Recruter 1 ou 2 stagiaires aide-bergère pour appuyer la bergère durant toute la période de l'itinérance
- Réparer les parcs fixes abimés, notamment à Beauval et au centre d'hivernage à Triboulet
- Pérenniser le parcours réalisé en 2022-2023 et expérimenter le pâturage sur un nouveau site un enjeu : la prairie du Fil Vert du Castel (habitat de l'Azuré du Serpolet).
- Poursuivre les animations auprès des scolaires et du grand public pour les sensibiliser à la gestion écologique d'espaces verts et au métier de berger urbain.
- Relancer la dynamique du réseau de bénévoles permettant de soutenir la bergère dans ses tâches et d'encourager la participation citoyenne
- Continuer, dans le cadre du projet métropolitain BiodiverCité et en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, le suivi de l'impact du pâturage sur les pelouses calcicoles
- Poursuivre l'étude sur les possibilités de valorisation de la laine produite par le troupeau, en partenariat avec l'Espace Textile, le Conservatoire des Races d'Aquitaine, les Francas et l'Université de Bordeaux

Budget prévisionnel global pour 2024 :

Pour l'ensemble des actions du GIP-GPV, le budget prévisionnel de fonctionnement total s'élève à 210 185 € TTC.

Le GIP-GPV sollicite une subvention de 95 125 € pour 2024, soit 45,3 % du budget prévisionnel total, réparti suivant les modalités détaillées ci-après :

- Au titre du « soutien de l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication », le GIP-GPV sollicite une subvention de 55 000 €, ce qui représente 42,39 % des dépenses éligibles (129 750 €) du budget prévisionnel.
- Au titre du « soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal », le GIP-GPV sollicite une subvention de 40 125 €, soit 49,89 % des dépenses éligibles (80 435 €) du budget prévisionnel.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%		
Soutien à l'ingénierie pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication Ingénierie Stagiaire usages Frais de fonctionnement Etudes et expertises Médiation environnementale	50 000 4 000 16 150 29 600 30 000	Conseil Départemental	43 025	33,16 %		
		Bordeaux Métropole (CODEV parcLAB)	55 000	42,39 %		
		Autofinancement	26 725	20,60 %		
		Autres : Bailleurs	5 000	3,85 %		
		SOUS-TOTAL	129 750	SOUS-TOTAL	129 750	100,00%
		Soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal Ingénierie bergère Stagiaire aide bergère Frais de fonctionnement Travaux et prestations Achat et entretien	42 000 5 500 5 900 16 535 10 500	Conseil Départemental	11 643	14,48 %
Bordeaux Métropole (CODEV écopâturage)	40 125			49,89 %		
Autofinancement	28 667			35,64 %		
SOUS-TOTAL	80 435			SOUS-TOTAL	80 435	100,00%
TOTAL DEPENSES	210 185			TOTAL RECETTES	210 185	

Le GIP-GPV a la charge de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

La subvention proposée au total par Bordeaux Métropole pour l'année 2024 s'élève donc à **95 125 €**. Les modalités de versement de cette subvention sont définies dans la convention annexée.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture visant notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes « gestion écologique de la trame verte urbaine » :

- Intérêt métropolitain : projet nature ;
- Ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de Bordeaux Métropole et plus particulièrement les publics précaires, en insertion, les personnes issues des quartiers sensibles ;
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages ; développement de l'éco-pâturage en lien avec le plan de gestion écologique mis en place.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

VU la délibération du conseil d'administration du GIP-GPV 2023-25 du 13 décembre 2023 validant le programme d'études sur le Parc des Coteaux et autorisant le Président à solliciter des subventions,

VU les dossiers de demande d'aide présenté par le GIP-GPV le 7 juillet 2023 et mis à jour le 5 février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 des communes de Bassens, Lormont, Floirac, Cenon et Carbon-Blanc, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de sensibilisation du public,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de fonctionnement de **55 000 €** pour l'année 2024 au titre du projet « Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : soutien à l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication ».

Article 2 : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de fonctionnement de **40 125 €** pour l'année 2024 au titre du projet « Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal ».

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention financière ci-annexée.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : d'imputer la dépense correspondant à l'action « Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : soutien à l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication », au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 76.

Article 6 : d'imputer la dépense correspondant à l'action « Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal », au budget principal de l'exercice 2024 sur la section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--